

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mai, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt et un mai précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : /

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 7

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Stéphane CHAUSSON à Isabelle LOUBET GUELPA, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Rémi FRADIN à Graziella POURROY-SOLARI, Catherine MARGUERET à Bruno DUMEIGNIL, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Excusés : 2

Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Isabelle LOUBET GUELPA

[DEL2025-052 - TRAVAUX DE RENOVATION ET DE RECONSTRUCTION DES DECHETTERIES – AUTORISATION DE DEFRICHEMENT ET PORTE A CONNAISSANCE POUR MODIFICATION D'UNE ICPE \(INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT\)](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L153-1 et suivants ;

Vu le Code forestier et notamment l'article L341-1 et suivants ;

Vu l'avis du Bureau du 20 mai 2025 ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes a engagé un plan de rénovation et reconstruction des cinq déchetteries intercommunales.

Les aménagements nécessitent l'obtention d'un certain nombre d'autorisations administratives spécifiques et déclarations.

▪ Déchetterie de Saint-Jean-de-Sixt :

- Autorisation de défrichement :

N° parcelle	Surface	Surface à défricher
A 1430	3 924 m ²	63 m ²
A 1431	2 651 m ²	1 520 m ²
A 5107	1 326 m ²	431 m ²

- Porté à connaissance pour modification d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

▪ Déchetterie de Thônes :

- Porté à connaissance pour modification d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

▪ Déchetterie de Serraval :

- Porté à connaissance pour modification d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la demande d'autorisation de défrichement pour la déchetterie de Saint Jean de Sixt, les portés à connaissance des trois déchetteries, ainsi que tout document s'y réfèrent.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Isabelle LOUBET GUELPA



Délibération transmise en Préfecture le 6 juin 2025
Publiée le 6 juin 2025